

INFO QUARTIER

BASSIN DE RETENTION DES EAUX DE LA HULONNIERE

Madame, Monsieur,

Vous habitez à proximité du bassin de rétention de la Hulonnière. Ce bassin sert à réguler le débit du ruisseau du Pré Poulain lors des événements pluvieux, afin de limiter les débordements à l'aval, en particulier, sur le secteur de la rue de Nantes à Thouaré-sur-Loire, comme cela s'est produit en décembre 2013.

Aussi, afin de limiter davantage les risques d'inondation, Nantes Métropole, en concertation avec la municipalité de Thouaré-sur-Loire, envisage des travaux sur le bassin de rétention de la Hulonnière pour augmenter ses capacités de stockage des eaux. D'autres travaux sont également prévus à l'amont sur un autre bassin situé sur la commune de Carquefou.

Nantes Métropole et la municipalité vous informent qu'une enquête publique est ouverte du 1^{er} au 17 juillet 2019 inclus, préalable à l'autorisation environnementale. Elle vous permet, si vous le souhaitez, de consulter le dossier complet relatif à ce projet, de formuler des observations, et de rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences qui auront lieu :

- en mairie de Thouaré-sur-Loire le lundi 1^{er} juillet de 9h00 et 12h15, et le vendredi 12 juillet de 14h à 17h,
- en mairie de Carquefou le jeudi 4 juillet de 9h00 à 12h30, et le mercredi 17 juillet de 13h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la Préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Les travaux sont envisagés en début d'automne 2019 pour une durée d'environ 2 mois. Ils consistent essentiellement en des travaux de terrassement et d'évacuation de terre et gravats. Une information plus précise vous sera apportée préalablement au démarrage des travaux (dates exactes des interventions, adaptation éventuelle des modalités de circulation...).

Nous vous rappelons que ces travaux viennent en complément des mesures à prendre en continu de manière préventive sur le ruisseau pour limiter les risques de débordement du ruisseau. Nous sollicitons votre attention, en tant que propriétaire riverain, à ne pas déposer vos déchets végétaux sur les abords du ruisseau, afin d'éviter leur emportement et leur accumulation à l'aval, notamment au niveau de la grille en amont des voies SNCF, qui provoquerait un obstacle à la bonne circulation et évacuation de l'eau.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le 25 juin 2019

Serge MOUNIER
Maire de Thouaré-sur-Loire

Christian COUTURIER
Vice-président de Nantes Métropole